

Carquefou, le 16 mars 2020,

Madame, Monsieur,

En raison de la très grave crise sanitaire que nous traversons et suite aux décisions du gouvernement, je vous donne différentes informations. Bien entendu ces éléments sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines heures et dans ce cas nous reviendrons vers vous.

**1/ Les enfants des personnels de santé qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde peuvent être accueillis au collège.**

Les instructions du gouvernement limitent cet accueil aux enfants des personnels suivants :

- Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

**Il faut donc un double motif pour que les enfants soient accueillis :**

- **Motif 1 : l'un des parents doit relever de la liste précédente.**
- **Motif 2 : aucun autre mode de garde n'est possible.**

**Les enfants seront donc accueillis sur la base de la production par les parents concernés de deux documents :**

- 1) Leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur ou une attestation de l'ARS ;**
- 2) Une attestation sur l'honneur qu'aucun autre mode de garde n'est possible.**

**Ils devront aussi fournir un pique-nique pour le repas du midi, les horaires de présence se limitent de 8h (ou 9h) à 17h (ou 15 ou 16h) sauf le mercredi de 8 à 11h. Merci de nous contacter si vous êtes concernés avant 17h ce soir.**

**2/ Comme vous l'avez constaté ce matin, le site « école directe » sature. Nous conseillons à vos enfants de télécharger l'application École Directe sur leur téléphone portable, elle fonctionne beaucoup mieux que le site.** En outre, en activant les notifications en journée, ils peuvent ainsi facilement garder le contact avec le collège.

**3/ Etant donné la saturation du site école directe, quand l'élève y a accès, nous lui conseillons de copier les informations importantes et d'enregistrer les pièces jointes sur son ordinateur.** Ensuite il doit les classer par dossier matière. Il n'est pas nécessaire de tout imprimer, l'élève répond sur son cahier ou classeur habituel, ou sur le fichier numérique qu'il enregistre.

**4/ Les professeurs principaux vont** envoyer un message via Ecole Directe à leurs élèves afin de **vérifier** que tout fonctionne

**5/ Si votre enfant a perdu son identifiant Ecole directe, merci d'adresser un mail à : « [informatique.jacqueline@orange.fr](mailto:informatique.jacqueline@orange.fr) »**

**6/ Jusqu'à nouvel ordre, le collège ne reçoit pas de rendez-vous physique avec les familles** mais les professeurs principaux pourront solliciter élèves et parents pour un entretien téléphonique (notamment en 3<sup>ème</sup> pour les questions d'orientation)

**7/ Afin de préserver la vie familiale et le droit à la déconnexion des enseignants, il n'y aura pas de réponse aux messages le week-end ou en soirée.**

Soyez assurés, Madame, Monsieur, nous essayons et essaierons de faire le maximum pour assurer aux élèves une continuité pédagogique.

Au nom du conseil de direction,  
Monsieur Jean-François Jaffrénu.

